Les résultats de l'examen de Cambrai ont été réunis samedi à l'Hôtel-de-Ville, pour [illegible] par chaque canton, qui se rendront à Lille le 3 juin prochain, à l'effet de choisir un successeur à M. Alfred Eliez, ex-sénateur, de regrettée mémoire.

LE BATEAU

Faites-vous vacciner ! — Le maire de Cateau informe la population que les médecins procéderont aux vaccinations gratuites jeudi, à 2 h. de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville.

L'arrêté municipal rappelle que la vaccination obligatoire est obligatoire au cours de la 1re année et de la 11e année.

Les résultats des opérations seront constatés le jeudi suivant à la même heure.

Tout personne qui aura négligé une contravention à cet arrêté sera mise à une amende de 1 à 5 francs.

BRIASTRE

Fête de gymnastique. — [illegible], le capitaine Magnier assistait en bourgeois à la revue gymnastique de printemps passait en revue les sociétés de gymnastique de Briastre, Neuvilly et Vieslly.

Après un [illegible] remarquables rhythmées par toutes les sociétés et un sermon de M. l'abbé Morelle, les gymnastes se groupèrent à l'école libre puis [illegible] parcoururent les rues du village aux sons d'une fanfare et clairons, se rendirent à Vendroux où leur était servi comme chaud-froid [illegible].

Le capitaine Magnier, après quelques conseils, félicita les sociétés de leur fraternité et les engagea à persévérer.

Bonne journée pour ces jeunes gens; nos félicitations aux gymnastes et à M. le Curé de Briastre, le dévoué organisateur de cette fête.

Beaucoup de docteurs recommandent la Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, à Lille. — Ils ont la certitude que leurs ordonnances seront exécutées scrupuleusement, produits de premier choix, et prix absolument normaux et raisonnables.

AVESNES

GRIPPERIES

La typhoïde. — La fièvre typhoïde s'est déclarée dans cette commune. Toute une famille a dû être transportée à l'hospice du Quesnoy. Dans une maison voisine un cas de même nature vient de se produire. La maire a interdit l'usage de quelques puits dont l'eau est peut-être contaminée.

LE CONGRÈS DES POMMES DE TERRE A JERSEY

CAMPAGNE DE 1906

Le marché est beaucoup plus actif, et déjà commencent à s'ébaucher, aux environs de Weighbridge, les processions de caroubes qui, bientôt, encombreront toutes les routes. Une seule des journées de la semaine j'ai vu dégager 50 de ces « vans », apportant aux adhérents un total de 102 tonnes.

Déjà avant les étangers spécialement affectés au transport des pommes de terre ont effectué plusieurs départs (surtout à destination de Hollande et de Portsmouth).

La demande continue d'affluer à être inférieure aux offres, en sorte que les prix ont sensiblement décliné, c'est à grand peine en ce moment qu'on se maintient aux environs de 8 shillings (7 fr. 50) les vingt kilos.

Un journal local, « The Jersey Times », rapporte qu'il était de chômage et se livre aux considérations suivantes :

« Passant aujourd'hui (11 mai) sur le Weighbridge, j'ai vu avec peine un grand nombre de charges de pommes de terre trop peu mûres. A mon avis la majeure partie d'entre elles n'étaient pas bonnes à déboucher, et si elles eussent après avoir subi le voyage, elles arriveront dans un état des moins satisfaisants.

C'est toujours cette même histoire. La caractéristique du fermier jersiais semble être vraiment de vouloir s'assurer si vite de l'argent qu'il sacrifie non seulement la qualité de sa récolte mais encore la quantité, car il est bien certain que ce qui a été cueilli dans les présentes conditions atmosphériques aurait été de gros meur presque double dans quelques jours. « Si le pouce manque, tout pour une livre » dit le proverbe, il paraît surtout d'application à nos concitoyens à une époque comme celle-ci où les bonnes « hâtives » devraient absolument soutenir leurs cours.

« Les « fouaries » de Guernesey ne seront en plein rendement que dans une semaine ; les produits de Cornwal et des îles Scilly [illegible] également du sujet ; donc [illegible] faite des arrivages des Canaries, qui en réalité ne sont pas des primeurs, la demande pour les patates jersiaises ne devrait faire qu'augmenter... »

Autre écho des terres : les laboureurs bretons commencent à déblayer en foule. Une [illegible] mesure vient du reste d'être prise à leur intention par M. le Contrôleur de Saint-Hélier. Les auberges et [illegible] où ils ont accoutumé de descendre et attendent du travail se sont vue objet d'une inspection sanitaire très minutieuse ; en outre, a été inscrit sur chaque chambre à coucher le nombre maximum de personnes qu'elle peut contenir et le police veillera attentivement à ce que ce nombre ne soit pas dépassé.

(Communication de M. Eugène Dubief, Consul de France à Jersey.)

Morale laïque

On sait le bruit qu'ont fait jadis les « Manuels civiques ». Ils sont, pour la plupart, assez oubliés. De temps en temps cependant, on en refait un, et quand l'auteur a le bras long, il le fait imposer à un certain nombre d'écoles, car le « livre scolaire » est devenu depuis assez longtemps déjà, une spéculation.

Or, M. Albert Bayet, fils de mandarin, puisque son père dirige l'enseignement du département de la Seine, vient de rendre des Éléments d'instruction civique.

Quelles sont, d'après cet auteur qui ne paraît pas avoir longtemps mûri avant d'écrire, les bases de la morale ? Voici la réponse :

« Les bonnes actions sont celles qui nous sont utiles, c'est-à-dire celles qui nous rendent vraiment heureux ; les mauvaises actions sont celles qui nous sont nuisibles, c'est-à-dire celles qui nous rendent malheureux. On peut donc dire que la morale nous enseigne quelles sont les choses qu'il faut faire pour être vraiment heureux. »

Appliquons les principes promulgués par notre éducateur :

« Je suis pauvre et chargé de famille, un ami confiant me remet en dépôt une grosse somme et meurt subitement. Ses héritiers ignorent ce dépôt. Puis-je me taire et garder les fonds ? La morale athénienne répond : Non, ce serait un abus de confiance.

La morale laïque du Manuel civique répond : Oui, évidemment ; jamais action ne m'aura été plus utile et ne m'aura tout du aussi heureux. Avec cet argent, mes fils seront élevés, mes filles dotées, ma vieillesse assurée contre le besoin. Eh bien ! mais c'est là le bonheur, et M. Bayet lui-même ne réussira jamais à me convaincre que l'acte m'est nuisible ! »

Drôle de morale !

Pauvres enfants !

S'appliquer à rendre heureux

CEUX QUI NOUS ENTOURENT

Une aumône à laquelle personne ne pense, c'est l'aumône du bonheur.

Donner un peu de bonheur, autour de soi, quelle douce jouissance !

S'appliquer à rendre heureux ceux qui nous entourent, quelle occupation aimable et facile !

Or, la petite monnaie du bonheur — petite monnaie que possède le plus pauvre et avec laquelle on peut, à tout instant faire l'aumône, c'est la complaisance à accueillir une demande — une visite — une contrariété ; c'est le sourire habituel qui, sans effort échappe des lèvres, va par sympathie faire naître un sourire sur les lèvres des autres ;

C'est un service gracieusement rendu, quelquefois demandé ;

C'est un remerciement sincère et sans emphase de parole ;

C'est un mot d'approbation donné d'un ton affectueux à celui qui a travaillé près de nous et avec nous...

Oh ! c'est si peu, si peu tout cela... Ne le refusez pas : Dieu vous le rendra !

L'empoisonnement des sources

Jadis, aux temps où les sorciers, authentiques ou faux, pullulaient, on faisait souvent à ces malfaiteurs la réparation d'avoir empoisonné les fontaines publiques, et de ce crime, plus qu'aucun autre, on les punissait cruellement.

De nos jours, on n'entend plus guère parler de ces attentats contre la santé générale. Ce n'est pas à dire pour cela que les mauvais instincts des hommes, inspirés par Satan, le Génie du Mal, ne trouvent plus à s'exercer. Si l'on respecte généralement les corps et la vie physique, dans l'humanité moderne, les âmes et la vie surnaturelle sont l'objet d'attaques incessantes et furieuses, dernière lesquelles apparaît évidente, pour qui s'y connaît, l'intervention diabolique.

La franc-maçonnerie est sans nul doute une société satanique. C'est une rage infernale qui l'inspire. Sans cela, il serait impossible d'expliquer la fureur destructive de ses adeptes, sacrifiant à un idéal ténébreux et incompréhensible les intérêts les plus sacrés du pays, toutes les libertés, la paix et la prospérité publiques, et jusqu'à leur propre repos.

Comme leurs prédécesseurs du moyen-âge, les suppôts de l'ange rebelle s'attaquent aussi aux sources ; mais ils empoisonnent de préférence les eaux où l'enfance et la jeunesse vont se désaltérer l'âme ; nous voulons dire les écoles à tous les degrés.

Mettre la main sur les édifices du culte, sur le mobilier des églises; voler les rentes des fondations ; chasser les curés de leurs presbytères ; s'emparer des séminaires et contrarier le recrutement du clergé ; et tant d'autres actes de persécution, voilà d'excellents moyens pour abolir l'œuvre divine de l'Église et faire triompher Satan.

Mais, avant tout, il faut souiller et empoisonner les sources ! Dès la crèche, dès la salle d'asile, il importe que les petits enfants des catholiques français ne puissent plus apprendre les noms sacrés et les prières qu'enseignait au premier âge la religion nationale !

Plus tard, à l'école primaire, il faudra empêcher l'entrée de toute notion religieuse. C'est en vain que les familles, les municipalités catholiques réclament le droit de faire instruire les enfants dans la religion de leurs pères. Ce ne sont pas les parents, ce ne sont pas les citoyens français, ce ne sont pas même les instituteurs qui sont les maîtres à l'école, ce sont les franc-maçons, c'est-à-dire une poignée de gredins, qui imposent au pays le programme de l'enseignement prétendu neutre, mais en réalité impie, antireligieux et satanique.

La même tyrannie s'exerce dans les établissements d'instruction secondaire, dans les facultés officielles, dans les écoles professionnelles. Non seulement la religion catholique en est bannie ; mais les cours sont faits contre ses dogmes, son histoire, son culte.

Et comme l'école est obligatoire, comme avant peu de temps les derniers refuges de l'enseignement libre seront fermés, il n'y aura bientôt plus aucun enfant français qui échappera à la corruption, aux sources empoisonnées de l'éducation maçonnique.

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que tout cela se fait avec notre argent et, jusqu'à un certain point, avec notre complicité, attendu que c'est nous, catholiques de France, qui disons ou qui laissons dire les députés et les sénateurs, sans lesquels la franc-maçonnerie ne pourrait nous imposer les lois scélérates qui nous oppriment.

Mais, j'y songe : le diable est en train de se jouer à lui-même un bien mauvais tour. Quand toutes les jeunes générations seront contaminées, quand il n'arrivera plus à la vie civile et politique que des recrues vouées au désordre, dès les premières dents, où Satan ira-t-il chercher ses morceaux de choix, son régal préféré, c'est-à-dire les âmes déchues, les transfuges du bien, les renégats ?

Nous prions instamment nos lecteurs et amis de demander à [illegible], les bénéfices de coupon à la CROIX DU NORD, les insertions légales qui sont de leur ressort.

Bureau des annonces de la « Croix du Nord », 1, Rue des Sept-Agaches (Grand'Place), Lille.

COURSES DE LILLE

QUATRIÈME RÉUNION

Il y avait beaucoup de monde, hier, à l'Hippodrome du Bois de la Deûle. La réunion a été très intéressante.

Nous avons remarqué au pesage MM. Sérive et Binauld, conseillers généraux, Bonte, président du Conseil d'arrondissement, Duburcq, adjoint au maire, D. Danel, Pajot, Lesot, Delos, Guiselin, conseillers municipaux ; de Barolet, directeur des Postes et Télégraphes, etc., etc. Mentionnons aussi la présence de l'excellente musique du 43e dont les exécutions sont toujours très goûtées.

Voici les résultats détaillés des diverses épreuves :

Prix du Chemin Vert (Hacks et Hunters Gentlemen riders). — 2.000 fr. 1.600 mètres. — 10 inscrits, 7 partants.

Bon départ en peloton. « Rieur » mène toute la course à l'entrée de la ligne droite, « La Voyante » tente de le rejoindre sans succès. 1er, « Rieur » à deux longueurs du 2e « La Voyante », le 3e, « Popote » est à 4 longueurs.

Prix des Dames. — (Course de haies. Gentlemen Riders). — 2.000 fr. 3.000 mètres. — 9 inscrits, 5 partants. — Après un faux départ, les concurrents s'élancent. Hanneuse mène à un train très rapide que de l'avis général il ne pourra soutenir pendant 3.000 mètres. Le cheval franchit les haies avec une aisance très admirée, seul « Intendant » le suit de près, les autres sont assez loin. Au dernier tour devant le Café des Fleurs, « Intendant » prend doucement la tête et augmente son avance, « Handsome » rétrograde jusqu'à la 4e place qu'il conserve. Trumeau fait ses efforts sans pouvoir menacer le leader.

1er, « Intendant » à 3 longueurs du 2e, « Trumeau » ; le 3e, « Papyrus » est à 4 longueurs.

Prix des Villas. — Steeple-chase militaire. — 1re série. — Officiers. — Objets d'art. — 19 inscrits, 6 partants. — Lors les Pirot » a mené jusqu'à la rivière où le cheval glisse et tombe, son cavalier remonte en selle et repart aux applaudissements du public, pour terminer le parcours sans aucune chance de se placer, accueilli à l'arrivée par de nouveaux applaudissements.

La course a été faussée par suite d'une erreur de parcours du peloton de tête. 8 chevaux, « Left leg » « Belt » et « Carabin II » étaient passés en dedans de plusieurs poteaux ; le cavalier de « Carabin II » s'était aperçu de l'erreur et avait abandonné, les autres avaient continué. A l'arrivée, une réclamation fut déposée ; la délibération fut assez longue : Le jury et les concurrents se transportèrent à l'endroit où avait été commise l'erreur. Finalement, la réclamation fut admise et « Belt » qui était arrivé premier à 25 longueurs du second fut distancé.

On proclama les résultats suivants : 1er, « La Seippe », (M. de Montarnal, capitaine au 5e hussards) ; 2e, « Come-Ashore (M. Lainé, lieutenant au 21 dragons) ; 3e, « Rubens II » (M. de Rothefort, lieutenant au 3e hussards).

Prix du Roi (Steeple Chase Gentlemen-Riders). — 2.000 fr. 4.100 m. — Le parcours est très long et semé d'obstacles difficiles. Il n'y a que 3 partants sur 8 inscrits. « Cythère II » mène un instant remplacé par « Arminius » qui ne paraît pas tenir à être en tête. « Cythère II » et « Arminius » accélèrent beaucoup à partir du Café des Fleurs » et « Choiseul » ne suit plus. Les deux premiers sautent ensemble la dernière haie et une lutte passionnée s'engage sur le plat.

Mais « Cythère II » prend le meilleur et aux tribunes « Arminius » n'insiste plus. 1er, « Cythère II » à une longueur et demie « d'Arminius » ; « Choiseul » troisième est loin derrière.

Prix de Lambersart. — (International, trot monté ou attelé). — 20 inscrits. Il n'y a pas moins de 15 partants. La distance est fixée suivant les prix remportés. Il y a des chevaux tout le long de la ligne droite depuis le canal jusqu'à l'avenue du Bois.

1er, « Ecu d'Or », à M. R. de Septenville, 4.225 mètres en 7' 9" 1/5 ; 2e, « Dormée », à M. Guilbert, 4.175 mètres en 7' 18" 1/5 ; 3e, « Darling » à M. H. Vanderhaeghe, 4.400 m. en 7' 18" 2/5 ; 4e, « Enchanteur » à M. Chaplain, 4.275 mètres en 7' 19" 1/5.

La réunion a pris fin à 6 heures. La prochaine réunion aura lieu le dimanche 21 juin, à 3 heures 1/2. G. C.

COURSES DE CAMBRAI

Voici le programme succinct de la réunion du 7 juin :

I. A 3 h. 1/2. Prix du Conseil général. Trot monté ou attelé. Rendement de distance suivant vitesses constatées. 500 fr. Distance 2900 à 2.800 mètres.

II. Prix du Chemin de fer. Haies Hacks et Hunters Gentlemen Riders. 1100 fr. 3000 mètres.

III. Prix de la Ville de Cambrai. Trot monté ou attelé. Rendement de distance suivant les prix remportés, 1000 fr. Distance minimum 3000 mètres.

IV. Prix de l'Escaut (Steeple-Chase militaire 2e série, officiers). Objets d'art. 3000 mètres.

V. Prix des Tribunes. Steeple-Chase Handicap à réclamer. 1500 fr. 3500 mètres.

VI. Prix du Cambrésis. Trot monté ou attelé chevaux appartenant à des amateurs habitant dans un rayon de 40 kilomètres. 900 fr. Distance minimum 2900 mètres. Rendement de distance suivant les prix remportés.

Au Vélodrome roubaisien

Très belle réunion, hier, au Vélodrome Roubaisien; le temps était superbe et le programme très intéressant. Il comprenait de belles courses sur piste et l'arrivée du « Tour de Belgique ».

Voici les résultats des épreuves :

COURSES SUR PISTE

Internationale amateurs. — 1re série : 1er, Delecroix; 2e, Bulteau. — 2e série : 1er Pollet; 2e, Desreux. — Repêchage : 1er, Bulteau, 2e, Desreux. — Finale : 1er, Delecroix; 2e Pollet, 3e, Bulteau.

Internationale amateurs. — 1re série : 1er, vont. — 2e série : 1er, Carpentier; 2e, Meurger. — 3e série : 1er, Antony Ferrare; 2e, Legrand. — Finale : 1er, Meurger; 2e, Carpentier; 3e, Pruvost; 4e, Antony Ferrare.

Handicap professionnels (900 m.). — 1re série : 1er, Meurger (scratch); 2e, Antony Ferrare (20 m); 3e, Gellinck (30 m); 4e, Vereecke (40 m). — 2e série : 1er, Pruvost (10 m.); 2e Lepoutre (20 m.); 3e, Proy (25 m.) — 3e série : 1er, Carpentier (25 m.); 2e, Legrand (25 m.); 3e, Timmerman (30 m); 4e, Pennequin (45 m.). — Finale : 1er, Carpentier; 2e, Meurger; 3e, Lepoutre; 4e, Antony Ferrara.

LE TOUR DE BELGIQUE

Heure officielle du départ d'Ostende 10 h. 10; 64 partants.

A Deynze, le peloton de tête est composé de Broco, Cornet, Georget Emile, Dhuist, Leboh, Plateau, Pinlot, Steeleens.

Le peloton de tête s'est coupé de Deynze à Ypres. Le Roubaisien Plateau mène la course d'Ostende à la douane française où il est rejoint par Garrigou.

Voici les résultats :

1er, Garrigou, 4 h. 23' 40". — 2e, Plateau, 4 h. 23' 41". — 3e, Emile Georget, 4 h. 29'. — 4e, Petit Breton, 4 h. 32' 25". — 5e, Masselis, 4 h. 32' 25". — 6e, Broco, 4 h. 32'. — 7e, Dupont, 4 h. 39'. — 8e, Cornet, 4 h. 39' à deux longueurs. — 9e, Wancourt, 4 h. 45' 14". — 10e, Catteau, 4 h. 45' 14" 1/5. — 11e, Blaise, 4 h. 45' 14" 2/5. — 12e, Lebon, 4 h. 45' 14" 3/5.

13e, Geers, 4 h. 45'. — 14e, Verstraeten, 4 h. 56'. — 15e, V. Dhuist, 5 h. 4'. — 16e, Bayens, 5 h. 6'. — 17e, Eckholl, 5 h. 11". — 18e, Raulmier, 5 h. 12'.

Temps du 1er, 6 h. 11' 40".

Emile Georget a dit en arrivant qu'il a été arrêté à la frontière et maintenu 5 minutes.

LOURDES (depuis 1858 jusqu'à nos jours) par le Dr Boissarie
L'exemplaire : 2 fr. 50 ; franco : 2 fr. 75

LOURDES (le Miracle devant la science) par le Dr Boissarie
L'exemplaire : 2 fr. 50 ; franco : 2 fr. 75

L'ŒUVRE DE LOURDES par le Dr Boissarie
L'exemplaire : 3 fr. 50 ; franco : 4 fr. 00

HISTOIRE CRITIQUE DES ÉVÉNEMENTS DE LOURDES par le Chanoine Bertrin
L'exemplaire : 4 fr. 50 ; franco : 5 fr. 00

LES GRANDES GUÉRISONS DE LOURDES par le Dr Boissarie
L'exemplaire : 10 fr. 00 ; franco : 10 fr. 85

FOULES DE LOURDES par J.-K. Huysmans
L'exemplaire : 3 fr. 50 ; franco : 3 fr. 75

A LOURDES par l'Abbé Archelet
L'exemplaire : 3 fr. 50 ; franco : 3 fr. 75

En vente à la Librairie de la Croix du Nord, 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place) — LILLE —

ETAT-CIVIL DE LILLE

Boîtes, Dragées et Chocolats pour 1re COMMUNION, 5, rue du Priez, Lille

Publications. — Savage Arthur, ingénieur et fondeur en cuivre, rue Jeanne d'Arc, 53, et Hures Zélie, négociante, Grande-Place, 64. — Raguez Rodolphe, employé, r. du Bazinghien, 14, et Timmermann Florentine, ouvrière en parapluies, rue d'Iéna, 101. — Pruvost Raymond, journalier, rue Marquant, 4, et Lemaire Lucile, cantonnière, id. — Arache Henri, employé au chemin de fer, place St-Joseph, 1, et Jalibert Marie, femme de chambre, rue de Douai, 38 bis. — Pietre Maurice, inspecteur du service sanitaire, à Paris, et Roger Julie, s. prof., rue d'Esquermes, 100. — Vandriessche Polydor, tôlier, rue Rubens, 15, et Loete Marie, papetière, rue de Lannoy, 78. — Leclercq Georges, mécanicien, rue Brûle-Maison, 43, et Ancelin Berthe, presseuse, rue d'Alger, 20.

Monneret Roger, mécanicien, boulevard de Belfort, 9, et Baert Gabrielle, s. prof., rue du Bois, 160. — Flory Louis, employé au télégraphe, rue Princesse, 81, et Bomme Emilie, marchande de lait, rue des Bateliers, 14. — Legroux Isidore, charretier, rue Massagran, 25, et Baron Marthe, ménagère, id. — Bacro Fernand, liquoriste, rue d'Aboukir, 41, et Barbier Anna, repasseuse, rue d'Armentières, 4. — Oviacq Théodore, marchand de quatre-saisons, rue des Etaques, 68, et Géré Hiariette, id, rue des Robleds, 23 bis. — Depape Gustave, chaudronnier en cuivre, rue des Pauvres-Clarisses, 9, et Demoscher Lucie, servante, rue des Pyramides, 1.

Houvenaghel Arthur, échantillonneur, rue Albert Samain, 40, et Gosmine Elise, pelotonneuse, rue des Pénitentes, 1. — Piens Emile employé au chemin de fer, place des Patiniers, 2, et Duthoit Alice, couturière, rue Lafontaine, 18. — Leblanc Paul, commerçant, rue du Marché, 96, et Roger Jeanne, s. prof., rue des Meuniers, 46. — Lally Léopold, menuisier, rue Baudin, 28, et Bertin Marthe, couturière, rue Balzac, 51. — Duchateau Victor, chaudronnier, impasse Mirabeau, 4, et Marie Cheuva, dévideuse, id.

MOREL - GOYEZ
MOBILIERS, rue Royale, 18, LILLE

Moussel Léopold, mécanicien, rue de Courtrai, 5 et Lagache Marthe, sans profession, r. Négrier. — Maris Jules, employé, rue Masurel, 22 et Lecroart Yvonne, repasseuse, rue du Bois-Saint-Sauveur, 48. — Plancke Jules, commis principal des douanes à Malo-les-Bains et Deligny Marie, s. p., rue André, 6. — Niemilder Oscar, peintre, rue Colbert, 51 et Van Craeenbroecke Elisabeth, id. — Langlois Valentin, s. p., rue du Pont-Neuf, 34 et Delaguesy Octavie, s. p., id. — Brisset Gabriel, s. p. à Paris et Chesnelong Jeanne, s. p., 109, rue Royale. — Poulon Victor, mécanicien à Lille et Delval Clotilde, s. p. à Fresney-le-Grand. — Paquier J.-B., peintre à Fâches et Hennebique Laura, ménagère à Aire. — Deroncq Maurice, représentant de commerce à Lille et Pennel Pauline, blanchisseuse à Lomme. — Leriche Joseph, employé d'assurances à Amiens et Villeret Suzanne, couturière à Amiens. — Legrand Marcel, employé des contributions indirectes à Lille et Bricout Juliette, s. p. à Cambrai. — Moreau François, agent de police à Lille et Mollet Céline, femme de chambre à Gaurain-Ramecroix. — Gendre Emile, ouvrier d'usine à Deûlémont et Gendre Philomène, id. à Lille. — Bonte Camille, voiturier à Loos et Brackman Marguerite, servante à Lille. — Wasteau Henri, lithographe, rue de Wasemmes, 43 et Van Craeenbroeck Jeanne, margeuse, cité Lenfant, 6. — Mire Emile, chamarreuse, rue Gauthier-de-Chatillons, 14 et Desmons Clémence, couturière, rue Mirabeau, 56. — Timmerman Gustave, marbrier à Marcq-en-Baroeul et Vinckier Marthe, journalière, r. du Pôle-Nord, 23. — Vandendriessche Vincent, charbonnier, rue Massagran, 37 et Majeus Clémence, ménagère, rue des Postes, 215. — Pisavez Charles, cordonnier, rue des Rogations, 124 et Tant Angèle, bambrocheuse, id. — Heyert Henri, boucher, rue de Grand-Balcon, 18 et Gacquière Angèle, s. p., id., 18. — Bles Auguste, wattman, rue Pierre-Legrand, 215 et Souplet Sophie, s. p., id. — Baillieul Clovis, agent d'assurances à Lille et Lecocq Marie, s. p. à Croix. — Damadrille Charles, employé de banque, à Lille et Hernecq Marguerite, s. p. à Roncheln.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Boîtes, Dragées et Chocolats pour 1re COMMUNION, 5, rue du Priez, Lille

du 31 mai

Naissances. — Maria Sire, Grande-Rue, cour Hollebecq, 13. — Mansi Pons, rue de Tourcoing, cour Mathon, 6. — Emile Sabbe, boulevard d'Armentières, 116. — Yvonne Oosterlinck, rue des Charpentiers, 2. — Charles Debosschère, rue Lacroix, cité Immobilière, 18.

Décès. — Adolphe Delcourt, 73 ans, domestique, avenue Julien-Lagache. — François Uytebroeck, 3 mois, rue de l'Alma, fort Fresez, 31.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 31 mai

Naissances. — Aricot Pierre, rue de la Marlière, 53. — Platiau Simonne, rue des Poutrains, 60. — Lalas Henri, rue du Brun-Pain, 207. — Richet Rénée, rue Montaigne, 71. — Catel Jeanne, rue de la Latte, 179. — Degroote Fernand, rue du Halet, 81.

Décès. — Vanlee Jeanne, 88 ans, rue du Blanc-Seau, 349. — Delanglas Victor, 59 ans, maraîcher, rue Nationale, 122. — Dupont Henri, 59 ans, domestique, rue de Guisnes, 165. — Liagre Blanche, 48 ans, rue de Roubaix, 99. — Sant Victor, 3 ans, rue Nationale, 80.

BOUSBECQUE. — Naissance. — Marguerite Verquin, aux Bois.

COIN DES MÉNAGÈRES

POTAGE LIÉ AUX NOUILLES SÈCHES, POUR CINQ COUVERTS. — SAUCE VÉNITIENNE, POUR VOLAILLES. — GÂTEAU DE CERISES. — MARQUIS.

Potage lié aux nouilles sèches, pour cinq couverts. — Mettre dans une casserole deux litres d'eau avec seize grammes de sel et une pincée de poivre, poser sur le feu ; ajoutez à première ébullition cent grammes de nouilles sèches brisées entre les doigts ; mêler le tout, couvrez la casserole et laissez cuire à petit feu pendant à peu près une demi-heure.

Mêler dans une soupière un ou deux jaunes d'œufs avec quinze grammes de beurre, et ajoutez peu à peu (en mêlant toujours) le potage bouillant.

—o—

Sauce Vénitienne, pour volailles. — Piler les deux feuilles d'estragon et des feuilles de cerfeuil (les premières en plus grande quantité que les secondes) ; les repiler à nouveau avec du bon beurre, puis, passer au tamis de crin très fin, de façon que le beurre soit parfumé et coloré au vert sans qu'il reste la moindre parcelle de feuilles. — Passer au frais. — D'autre part, ayant préparé un velouté parfumé à l'essence de volaille et relevé par un peu de vin blanc, liez ce velouté avec des jaunes d'œufs, puis de la crème mis successivement. Quand la sauce a acquis une certaine consistance, mettez-y le beurre préparé et ce, peu à peu, par petits morceaux ; si vous voulez relever la sauce encore davantage, employez quelques gouttes de vinaigre, mais goutte à goutte pour juger de l'effet. — Sel et poivre selon goût.

—o—

Gâteau de cerises. — 125 grammes beurre battu en crème. — 125 grammes sucre en poudre, — l'écorce d'un demi-citron râpée, — 4 jaunes d'œufs, — 2 blancs battus en neige. — 125 grammes de farine. — Une poignée de cerises.

Battez bien beurre, sucre, citron, jaunes d'œufs, puis les blancs battus ; travaillez et ajoutez la farine, — travaillez encore l'ensemble et faites en deux parts ; la première est étendue dans un moule beurré et fariné au préalable ; mettre dessus les cerises dénoyautées de leur queue, et recouvrir avec le reste de la pâte. Faire cuire au four.

On peut remplacer la farine du moule par de la chapelure.

—o—

En prévision des fêtes de la Pentecôte, une deuxième gâterie, qui a nom :

Marquis. — Ayant fait d'abord un gâteau de Savoie, laissez-le bien refroidir, puis coupez-le en trois tranches dans le sens de l'épaisseur ; mettre entre chaque tranche une couche de crème comme celle des œufs à la neige, et enduisez le dessus et les côtés de ce gâteau avec du chocolat fondu dans un peu d'eau (125 grammes dans 2 cuillerées d'eau). Laissez sécher un peu et servez.

MARMITON.

(Reproduction réservée sauf pour la « Croix » et ses suppléments).

MARCHÉ DE FOURMIES

Beurre le 1/2 kilo	1 fr. 20 à 1 fr. 40
Œufs frais les 26	1 fr. 90 à 2 fr. 00
Fromage blanc	0 fr. 25
Fromage de Maroilles	1 fr. 20
Pain des boulangers	les 2 k. 0 fr. [illegible]
— de la Coopérative	— 0 fr. [illegible]

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 30 mai.

Havre, Jean Bart, 415, dm.
Hernosand, v. dan. Amine, 762, bois.
Casablanca, vap. ang. Alnwyn, 515, dm.
Calais, yacht ang. Carmenta, lège.

du 31 mai

Havre, v. dan. Louise, 632, dm.

SORTIES du 30 mai

Hambourg, v. Listrac, 144, dm.

du 31 mai

Rochefort, v. St-Pierre, 871, charbons.
Londres, vap. ang. Elaine, 885, dm.
Blyth, v. suéd. Tyr, 648, lège.
Newcastle, v. ang. Cairnalt, 886, lège.
Grangemouth, vap. allem. Emily Rickers, 294, lège.
Goole, v. ang. Argus, 313, lège.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Pisagua 1er avril, 4m Pacifique	Talcal
Exeter 29 mai, st ang Una	Anvers
id st ang Dunkerque	Bruges
Philadelphie 23, st Ville de Dieppe	Rouen
Dartmouth 20, st ang Oakby	Tagangrog
(en route pr Buvigen) 6 jun il arrive p. Dieppe	
Dieppe 28, st ang Southern-Belle	Dunkerque
B-Ayres 27, st holl Delfland	id

DÉPARTS :	ALLANT A :
Londres 30 mai, st Dagbjorg	Dunkerque
Havre 03, st Sontay	id
Lancilly 29, goel ang Valentine	id
Iquique 25, 3m ang Ballumbie	Falmouth
Adélaïde 23, st Victoria	Londres
Batavia 28, st Opbir	Rotterdam

PASSAGES. — Perim 30 mai, st ang. Clan Farquhar, allant de Bombay à Dque.

Constantinople 29, st. Erivan, all. de Batoum, à Dunkerque.

RENCONTRES. — Le 24 avril par 2e nord et 29e ouest, le 3m. Amiral Trouda, all. d'Iquique à Falmouth.

DÉLIVRÉE !

Son estomac faisait son malheur
Les pilules Pink ont fait son bonheur

Mme Hugnet

Mme Hugnet, femme de M. Hugnet, employé à la Société Métallurgique de la Bonnerville (Eure), a souffert pendant plusieurs années de son mauvais estomac. Elle n'a pu mettre un terme à ses souffrances, elle n'a pu être délivrée de ses mauvaises digestions que du jour où elle a commencé le traitement des pilules Pink.

J'ai beaucoup et longtemps souffert de mon estomac, écrit-elle, et pour vous donner un idée de ce qu'étaient mes souffrances, je vous dirai que j'en étais arrivée à me priver de nourriture pour éviter d'avoir à digérer. Généralement c'était un mauvais calcul, car si je n'avais pas alors les douleurs qui accompagnent les mauvaises digestions, j'avais des crampes et des crises de faiblesses tout aussi désagréables. Mon mauvais estomac fit si bien que je devins anémique, que je perdis mes forces peu à peu ; il arriva un moment où mon épuisement fut complet et il suffisait alors d'une simple marche pour me mettre hors d'haleine.

Les remèdes qui m'avaient été ordonnés pour mon estomac me soulagaient bien un peu, mais seulement tant que je les prenais. Alors, en présence de cet insuccès, en me voyant toujours aussi mal, chagrin parmi nos amis, nos connaissances, disait bien comme : « Moi je ferais ceci, moi je prendrais cela ». Or, j'avais remarqué que plusieurs personnes avaient dit : « Moi je prendrais les pilules Pink parce qu'elles ont guéri telle et telle personne. Comme, de plus, j'avais vu fréquemment dans les journaux la relation de guérisons de maux d'estomac par les pilules Pink, j'ai pris ces pilules. Elles ont été excellentes. Elles ne m'ont pas donné qu'un soulagement momentanée, elles m'ont donné une guérison complète, je dis complète, parce que non seulement maintenant je ne souffre plus de l'estomac et digère fort bien, mais parce qu'aussi j'ai retrouvé toutes mes forces, que j'ai de nouveau très bonne mine, et qu'il n'y a plus chez moi trace d'anémie. »

Les pilules Pink guérissent les maux d'estomac d'une façon durable. Avec elles la réparation de cet organe indispensable est faite complètement et sérieusement. Si vos digestions ne se font pas parfaitement, faites dès aujourd'hui un essai des pilules Pink et vous continuerez de vous-même le traitement. Les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatique, irrégularités des femmes, nervosisme. En vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Cathin, 23, rue Ballu, Paris, fr. 3.50 la boîte, Frs 17.50 les 6 boîtes, franco.

UNE BONNE NOUVELLE !

Enfin, la loi pour la répression des fraudes concernant les produits alimentaires, boissons, etc., vient d'être votée et entrée en vigueur.

Espérons qu'elle aura pour effet de faire disparaître de la consommation toutes les mixtures étranges que l'on débite sous le titre fantaisiste d'apéritif. En tout cas, elle assure au

BANYULS-TRILLES

un regain de popularité auprès du public soucieux de sa santé, parce que

Ce VÉRITABLE APÉRITIF est soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina.

Il est d'ailleurs recommandé par le corps médical depuis longtemps.

Exiger toujours l'étiquette sur la bouteille

Hygiène, Salubrité, Propreté

VIDANGES LILLOISES

27, rue Léon-Gambetta, 27

SEULE MAISON A LILLE

possédant un matériel complet capable d'assurer, toujours rapidement, un service irréprochable selon les règles de l'hygiène et de la salubrité.

FEUILLETON N° 11

Honneur pour Honneur

par Marie STÉPHANE

— Chantal !... hâle le jeune homme se servant de ses mains en guise de porte-voix, veux-tu venir à Dinard ? je t'emmène...

Luc est maintenant tout près d'elle.

— Je ne demanderais pas mieux, le temps est si beau, mais je ne puis pas laisser maman seule aussi longtemps.

Un mouvement de contrariété assombrit le visage du marin.

— Elle n'est plus malade de façon à se faire garder, à ce que je sache. C'est de la tyrannie ! La maison n'est-elle pas remplie de domestiques d'ailleurs.

Il jeta l'ancre, et escaladant le rocher en quelques bonds, il se trouva au-dessous de la terrasse.

La fenêtre du premier étage s'ouvrait en même temps. Mme de Verneuil avait entendu la voix de son fils, et bien vite elle venait contempler le cher visage.

— Tu ne montes pas, mon enfant ?

— Non !... je veux enlever Chantal pour la conduire à Dinard. Cette petite sotte ne veut pas se laisser faire, sous prétexte que vous avez besoin d'elle.